



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

### - SEANCE DU 19 JUIN 2012 -

Etaient présents : M. BRUN Patrice, Mme BEGHAIN, M. BERTRAND, Mme BINET, M. FIGEAC, M. LE BLANC, Mme ONG VAN CUNG, M. PERNOT, M. REVAUGER, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme VIEIRA, Mme CAMARADE, Mme CROCE, M. BRUN Cédric, M. DE LA FUENTE, Mme SENEGES, Mme DUCOURNEAU, Mme DUTHU, M. SELVA, Mme LAMOULIE, Mme ROLAND, M. SWARTWOOD, Mlle CORNET, Mlle DUFAURE, M. DUVERGER, M. GIRAUD.

Etaient représentés : M. BENOIT, M. FRANCE, M. GRANDJEAT, M. LASTECOUCERES, Mme NAVARRO-CABALLERO, Mme ONG VAN CUNG, M. RIGOLLET, Mlle PEREZ.

Etait invitée : Mme BOURMAUD.

L'Administrateur provisoire ouvre la séance à 14 H 10. Il informe les conseillers, qu'à la demande de M. le Recteur et du Directeur de Cabinet du Ministre, il devra adopter une attitude réservée. Il annonce la convocation exceptionnelle du Conseil Scientifique, qui sera le dernier de l'année universitaire, pour le 27 juin en raison de la tenue du Conseil d'Administration le 29 et de notre volonté de respecter les délais de convocation, soit huit jours avant la séance. Il passe la parole à M. LE BLANC qui aborde ensuite l'ordre du jour

### I - DESIGNATION DE L'INTUITU PERSONAE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

M. LE BLANC propose d'élire M. Louis BERGES, Directeur des Archives Départementales.

Il est rappelé que l'article 8 des statuts de l'université détermine la qualité de 3 des 4 personnalités extérieures du C.S. : 1 représentant de la Mairie de Bordeaux, 1 représentant du Conseil Economique et Social Régional, le Délégué Régional du CNRS ou son représentant. Ainsi seule la 4ème personnalité est proposée intuitu personae. Les statuts de l'université prévoient les modalités de cette élection : élection par les conseils au scrutin à un tour à la majorité relative des votants. **Les candidatures peuvent être présentées par le Président ou par 1/3 des membres du conseil. Les candidatures présentées par 1/3 des membres du conseil doivent être déposées au Secrétariat de la Direction Générale des Services au moins 8 jours avant la réunion des conseils où l'élection de l'intuitu personae est à l'ordre du jour.**

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote :

Votants : 34  
Abstention : 1  
Blanc/nuls : 4  
Contre : 0  
Pour : 29



➔ **Le Conseil Scientifique désigne Monsieur Louis BERGES « Intuitu personae ».**

## **I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MAI 2012**

L'Administrateur provisoire demande s'il y a des remarques.

Mme BINET demande que soit ajoutée au procès-verbal la liste des membres de la commission de la recherche.

Mme BEGHAIN demande une série de modifications :

- ♦ En haut de la page 2, à la place de « sur le plan scientifique » remplacer par « la recherche », à la place de « l'implantation » remplacer par « la mise en place », ligne suivante ajouter « sur le plan scientifique, culturel et pédagogique ».

- ♦ En haut de la page 9, à la place de « peu de » remplacer par « certains », ligne suivante ajouter « peu », ligne suivante ajouter « mais qu'il convient d'encourager », ligne suivante, à la place de « Kern », remplacer par Cairn.

- ♦ Intervention suivante, ajouter « mais que les publications scientifiques ont tout à gagner à être diffusées en ligne ».

- ♦ intervention page 11, supprimer le « et » entre « avec .et.. le C2D », remplacer Pô par Po, remplacer « de la justice environnementale » par « métropole, nature, démocratie » et ajouter « La première année a pour axe thématique : « justice environnementale ».

Mme ROLAND signale que son nom a été oublié dans la liste des présents.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote :

Votants :	34
Abstention :	1
Blanc/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	33

➔ **Le Conseil Scientifique adopte le procès-verbal du 14 mai 2012.**

## **II - QUESTIONS RELATIVES AUX CONTRATS DOCTORAUX ET AUX DROITS D'INSCRIPTION**

M. LE BLANC dit qu'au mois d'octobre un point complet sera fait sur la condition du doctorant.

M. DUVERGER ajoute que deux propositions ont été reprises par les listes qui sont présentées aux dernières élections : augmenter le nombre de contrats doctoraux et mener une réflexion sur le problème du remboursement des droits d'inscription en fonction de la date de soutenance de la thèse. Dans le contexte actuel les sources de financement deviennent cruciales.

➔ M. LE BLANC répond que l'équipe s'était engagée clairement en faveur de l'augmentation des contrats doctoraux qui vont passer de 12 à 13 cette année et augmenter



ainsi chaque année jusqu'à 15. Il ajoute que les frais d'inscriptions de la dernière année pourraient être remboursés aux thésards lorsque ceux-ci ont soutenu entre les mois de septembre et de décembre et lorsqu'ils ne sont pas, par ailleurs, salariés.

L'Administrateur provisoire fait part au conseil des difficultés de sa position quant à la légitimité de prises de décision dont il a fait part à M. le Recteur. Celui-ci après concertation nous a autorisé à engager un mois de bourses de doctorants ainsi que le remboursement des frais d'inscriptions sur critères sociaux pour des thésards.

M. RAMBAUD précise que le Ministère nous a notifié 11 contrats doctoraux, au-delà c'est le budget de l'établissement qui prend en charge la dépense.

M. PERNOT dit qu'il y a d'autres possibilités de financement comme celle du CNRS mais qui se tarissent actuellement pour les sciences humaines

M. REVAUGER souhaite que nous concentrons nos moyens sur les contrats doctoraux plutôt que sur les exonérations. Il signale que certaines équipes de recherche n'auront pas de contrat.

L'Administrateur provisoire répond que nous ne pouvons pas faire de choix discrétionnaires mais une politique basée sur des critères d'accords.

M. DUVERGER dit qu'il est d'accord avec M. REVAUGER sur le remboursement des frais. Il souhaite que soit distingués les exonérations sur critères sociaux et le problème des doctorants qui terminent leur thèse.

M. LE BLANC signale que la durée légale est comptée en termes d'années. Dès lors que l'on va au-delà de la date il faut trouver un arrangement.

Mme BOURMAUD ajoute que depuis la mise en place des RCE nous avons plus d'autonomie dans ce domaine.

M. SELVA dit qu'il ne comprend pas le fait de mettre des critères sur les remboursements des inscriptions des doctorants en dernière année de thèse alors qu'il s'agit plutôt d'une politique scientifique de recherche.

M. LE BLANC ajoute que nous ne gagnons pas d'argent avec les étudiants et qu'il faut seulement trouver comment remédier à une situation difficile pour les étudiants en fin de thèse.

L'Administrateur provisoire propose de demander à M. le Recteur son accord verbal concernant la demande de remboursement des frais d'inscription pour les étudiants en fin de thèse. Il propose de voter dès aujourd'hui l'augmentation d'un contrat doctoral pour cette année et de reporter le reste au 27 juin.

M. REVAUGER dit qu'il faudrait demander la modification de la date butoir de réinscription en thèse.

L'Administrateur provisoire dit que c'est possible mais qu'il faudra demander à la Direction des Affaires Financières 27 000 € pour financer la mesure.

Il propose de passer au vote sur le passage à 13 contrats.

Votants : 34  
Abstention : 0



Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 34

➔ **Le Conseil Scientifique adopte le principe de l'augmentation du nombre de contrats doctoraux de 12 à 13.**

### **III - EXAMEN DES DEMANDES DE PROGRAMMES BLANCS**

M. LE BLANC dit que ces types de programme ne doivent pas excéder 18 mois et être innovants, transversaux et avoir un impact sociétal. On peut distinguer plusieurs cas de figures : soit il s'agit de programmes blancs en lien partiellement avec les thématiques de l'unité de recherche qui apporte dès lors une contribution financière, soit il s'agit de programmes blancs originaux ne cadrant pas avec les attendus de l'équipe de recherche et relevant dès lors d'un investissement total de l'établissement. Dans tous les cas, il s'agit de soutenir des colloques nationaux et internationaux en intégrant les étudiants de Master et les doctorants, mais aussi des missions nationales et internationales. Il ajoute que les demandes de PSE pour cette année et la suivante qui ont pu donner lieu à un avis négatif de la part de la commission recherche sont souvent celles mettant en avant un projet éditorial considéré comme trop exclusif. Il propose d'examiner les programmes blancs qui ont donné lieu à un avis différent de la commission recherche.

- ♦ La "Ville durable" en questions : approche interdisciplinaire en SHS. Série de 9 séminaires interdisciplinaires (avril 2012 à juin 2013) : géographie, aménagement, urbanisme, économie, anthropologie, architecture et science politique. Approche critique du concept de ville durable présentée par Mme Sandrine VAUCELLE de l'UMR ADES pour un montant de 3 000 €. La commission a donné un avis favorable pour l'année N. La subvention est accordée pour N+1 sous réserve que le devis des PUB soit effectivement de 1500 € ou que la différence soit prise en charge par l'équipe ou un autre financeur.

- ♦ CARPAR : Cartographie et Participation Actions (séminaire international 22 et 23 octobre 2012, traduction d'un livre, mission exploratoire) visant à constituer un réseau de chercheurs, identifier des cas d'études et consolider les réflexions en cours au sein de l'UMR ADES. Engagement d'un programme de recherche sur le thème "cartographie et participation" de M. Denis RETAILLE de l'UMR ADES pour un montant de 3 000 € Avis favorable pour année N. Avis défavorable pour N+1. Il est demandé d'expliquer le choix de l'éditeur, le champ éditorial est inadapté à la nature de l'ouvrage. Il faudrait voir avec le Centre National du Livre qui accorde des subventions à l'édition et à la traduction.

- ♦ Modalités du dialogue dans l'œuvre de Maria Zambrano. Organisation d'un colloque les 22 et 23 novembre 2012 autour de l'œuvre de Maria Zambrano et publication d'un ouvrage de M. Raphaël ESTEVE du Centre de Recherche AMERIBER. Avis favorable pour année N, subvention accordée pour année N+1 à hauteur de 1000 € (participation financière à la publication venant pour plus de la moitié d'AMERIBER)

- ♦ Site web SERBICA : Prestations externes de traitement de données, gestion et maintenance d'un site web, frais de traduction d'œuvres littéraires serbes de M. Milivojko SREBRO du centre de recherche Europe, Européanité, Européinisation. La Commission a rendu un avis défavorable. Elle a posé le problème de la pérennité du financement et de la gestion du site. Elle a proposé de chercher d'autres modes de financement notamment européen.



♦ Battre le littoral. Histoire, reconversion et nouvelles perspectives de mise en valeur du petit patrimoine militaire maritime. Journées d'étude internationales, les 15 et 16 novembre 2012, sur la connaissance et la valorisation du petit patrimoine militaire maritime d'Emilie d'ORGEIX et Nicolas MEYNEN du centre de recherche en Histoire de l'art. La commission a rendu un avis favorable à hauteur de 2900 €. Elle a trouvé que le nombre de partenaires financiers était insuffisant. Elle a proposé de voir avec le Port Autonome de Bordeaux et le CEMMC pour un complément de financement.

♦ Edition française de l'ouvrage de Susan Hayward "Simone Signoret, The Star as Sign" (Londres, Continuum, 2004) Traduction et édition d'ouvrage de Mme Geneviève SELLIER du laboratoire de recherche Mica. La commission a rendu un avis défavorable car les programmes blancs ne financent pas les traductions. Ce programme avait déjà été refusé par le Conseil Scientifique.

♦ Qu'est-ce que "prendre soin" aujourd'hui ? Séminaire bi-continentale organisé par l'Université de Bordeaux/SPH, ADES et l'Université de Californie Santa Barbara « Literature and the Mind » Séminaire bi-continentale Europe/USA : Institut du CARE et Démocratie, Gestion des inégalités de Mme BRUGERE du centre de recherche SPH. La commission a rendu un avis favorable pour année N à hauteur de 3000€ et 1000€ pour N+1.

♦ Justice : projet de recherche sur l'hypothèse d'un sens "naturel" de la justice entendu comme vertu coopérative. Organisation d'un colloque les 19-21 novembre 2012 de Mme Céline SPECTOR du centre de recherche SPH. La commission a rendu un avis favorable pour l'année N à hauteur de 2500 € et un avis défavorable pour le financement d'une publication en N+1.

M. LE BLANC demande s'il y a des commentaires sur ces propositions.

M. REVAUGER, sur le Site web SERBICA, dit qu'il s'agit du seul site web sur la culture serbe. Il s'agit d'une demande de soutien politique venant de l'établissement. Il regrette le manque de cohérence du signal envoyé à M. SREBRO. Il propose de diminuer l'aide mais pas de l'arrêter.

M. LE BLANC précise que M. SREBRO a envoyé un message d'explication pour préciser sa demande.

Mme CAMARADE propose de rééquilibrer ce budget car la demande de financement auprès de l'équipe est très réduite.

M. REVAUGER dit qu'on ne peut pas aller au-delà de ce qui est proposé.

M. LE BLANC ajoute qu'il y a contradiction entre la nature de la demande et le cadre du programme blanc.

Mme BEGHAIN dit que le financement annoncé par le gouvernement serbe n'est pas garanti. Elle propose que M. SREBRO sollicite un financement européen.

M. FIGEAC ajoute que l'on pourrait aussi solliciter le Ministère des Affaires Etrangères.

M. DE LA FUENTE dit que même si le site n'est pas financé, il ne disparaît pas pour autant.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote de confirmation de l'avis de la Commission de la Recherche.



Votants : 34  
Abstention : 1  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 1  
Pour : 32

➔ **Le Conseil Scientifique confirme l'avis négatif de la Commission de la Recherche concernant la demande de financement du site Web SERBICA.**

M. BERTRAND, sur la demande « Battre le littoral » d'Emilie d'ORGEIX et Nicolas MEYNEN du centre de recherche en Histoire de l'art, dit qu'il s'agit de jeunes chercheurs qui traitent d'un sujet nouveau. Il souhaite que l'on revoie la PSE à la hausse.

M. LE BLANC répond qu'il s'agit d'un projet mono-disciplinaire avec un nombre de partenaires insuffisant et que la somme accordée est correcte au regard des critères d'attribution.

Mme BEGHAIN souligne l'absence de partenaires extérieurs.

Mme CAMARADE suggère de faire une demande conjointe à la région.

M. LE BLANC dit que les collègues pourront élargir leur demande dans le futur avec d'autres collaborations.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote.

Votants : 34  
Abstention : 0  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 34

➔ **Le Conseil Scientifique adopte la position de la Commission de la Recherche sur la demande « Battre le littoral » d'Emilie d'ORGEIX et Nicolas MEYNEN.**

M. Cédric BRUN sur les projets de SPH déplore que l'on soit confronté à des difficultés pour financer des publications. Il souhaite que l'on définisse une politique générale des aides à la publication.

M. LE BLANC répond que l'aide à la publication n'est pas pour le moment considérée comme une priorité dans le cadre des programmes blancs, du moins quand elle est considérée soit comme projet unique, soit à partir d'un relai éditorial extérieur à Bordeaux3.

Mme BEGHAIN dit qu'il faut qu'on y réfléchisse et que cela pose le problème plus général des éditeurs qui se reposent sur les crédits de l'enseignement supérieur pour les aider à financer des publications de recherche.

Mme DUCOURNEAU précise que pour ce qui est des PUB, si la publication n'est pas faite dans l'année l'argent de la subvention est perdu.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote sur l'ensemble des demandes de programmes blancs.



Votants : 34  
Abstention : 2  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 32

➔ **Le Conseil Scientifique adopte les demandes de programmes blancs.**

#### **IV - QUESTIONS DIVERSES**

M. LE BLANC présente les demandes de rattachement à l'Ecole Doctorale de M. Gilles RAGOT qui enseigne à l'Ecole d'Architecture pour le Centre Georges Pariset et de Mme Elizabeth GARDERE de l'IUT Bordeaux IV pour le MICA.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote les demandes de rattachement à l'Ecole Doctorale.

Votants : 34  
Abstention : 0  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 34

➔ **Le Conseil Scientifique adopte les demandes de rattachement à l'Ecole Doctorale de M. Gilles RAGOT qui enseigne à l'Ecole d'Architecture pour le Centre Georges Pariset et de Mme Elizabeth GARDERE de l'IUT Bordeaux IV pour le MICA.**

M. LE BLANC présente une demande de dérogation de Mme Françoise BECHTEL, Professeur émérite, pour la participation à un jury de thèse de Mme Sophie WOLF Maître de Conférences à l'université de Fribourg qui n'a pas les titres mais dont le parcours dans le domaine de la recherche correspond aux critères.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote sur la demande de dérogation de Mme Françoise BECHTEL.

Votants : 34  
Abstention : 0  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 34

➔ **Le Conseil Scientifique adopte la demande de dérogation de Mme Françoise BECHTEL Professeur émérite pour la participation à un jury de thèse de Mme Sophie WOLF Maître de Conférences à l'université de Fribourg.**

M. LE BLANC présente la demande de dérogation de M. SWARTWOOD pour pouvoir rédiger sa thèse de Civilisation américaine en anglais. Sa Directrice de thèse appuyant sa demande.

M. DE LA FUENTE demande ce que sont les motivations de M. SWARTWOOD.

M. DUVERGER répond que cela offre des possibilités de diffusion plus larges dans une logique de recherche internationale.



Mme BEGHAIN ajoute que l'on a déjà accordé ce type de dérogation par le passé.

M. LE BLANC dit que M. SWARTWOOD est un étudiant impliqué dans notre université qui a donné de forts gages dans la maîtrise du français.

Mme CAMARADE demande alors pourquoi il ne rédige pas sa thèse en français.

Mme BEGHAIN répond que rédiger sa thèse en anglais facilitera la suite de la carrière de M. SWARTWOOD étant donné le nombre réduit de postes de MCF offerts en France actuellement.

Mme CAMARADE demande pourquoi M. SWARTWOOD ne fait pas une demande de cotutelle.

M. LE BLANC répond qu'il est trop tard, les cotutelles devant être engagées dès la première inscription.

M. FIGEAC précise qu'en histoire on exige que le thésard étranger soit capable d'écrire en français.

M. REVAUGER dit que le niveau de précision, dans le cas de M. SWARTWOOD, sera supérieur en anglais.

Mme TAUZIN demande si cette thèse n'est pas traduite en français cela créera-t-il une jurisprudence ?.

L'Administrateur provisoire signale qu'une dérogation ne peut servir de jurisprudence.

Mme CAMARADE dit qu'il s'agit d'un problème plus général et qu'il y a un an, sur le même sujet, il n'y a pas eu d'unanimité.

M. Cédric BRUN ajoute que ce qui compte c'est la qualité scientifique.

M. PERNOT dit que dans les traditions universitaires, la thèse est rédigée en français. Il demande en quelle langue sera rédigé le rapport de soutenance.

Mme BEGHAIN répond que le candidat pourra inclure une traduction en français de son rapport de soutenance.

Mme CROCE dit qu'il faudrait assortir la thèse en anglais d'un résumé en français.

M. BERTRAND ajoute que dans certains jurys de thèses, le rapport n'est pas fait dans la langue « indigène ». Nous vivons dans une société mondialisée et il ne voit pas où est le problème.

M. DUVERGER précise qu'une demande de cotutelle avec traduction demanderait un travail encore plus lourd. Il s'agit d'une demande de dérogation dans le cadre d'une stratégie de carrière.

M. LE BLANC dit qu'il s'agit d'une dérogation et qu'il n'est pas question d'avaliser une politique de la recherche en langue étrangère. Il souligne qu'il faut engager une réflexion sur l'amont, c'est-à-dire sur la nécessité à l'inscription de clairement signifier dans quelle langue sera rédigée la thèse mais que dans le cas présent il serait absurde de ne plus considérer cette thèse alors qu'elle est déjà presque rédigée.





Mme BEGHAIN signale qu'il est dans notre intérêt, dans la perspective d'une internationalisation de nos formations, d'accueillir des doctorants étrangers qui rédigent dans leur langue.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote sur la demande de dérogation de M. SWARTWOOD de pouvoir rédiger sa thèse en anglais avec un résumé et une soutenance en français.

Votants : 34  
Abstention : 7  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 27

**⇒ Le Conseil Scientifique autorise M. SWARTWOOD à rédiger sa thèse en anglais avec un résumé et une soutenance en français.**

M. LE BLANC présente les demandes de dérogation de contrats doctoraux de 9 étudiants déjà inscrits en 1<sup>er</sup> année de thèse. Il s'agit de :

- ♦ Melle Judith AVENEL de CLARE Directrice de Recherche « Hélène SORBE »,
- ♦ M. Moustapha CISSE FALL du LAM Directeur de recherche « Christian BOUQUET »,
- ♦ M. Pierre-Amiel GIRAUD d'ADES Directeur de recherche « Denis RETAILLE »,
- ♦ Melle Camille LAMARQUE d'AMERIBER Directeur de Recherche « François GODICHEAU »,
- ♦ Melle Mathilde LERENARD de SPH Directeur de Recherche « Jean MONDOT »,
- ♦ M. Pierre MAROT d'AMERIBER Directeur de Recherche « Elvire GOMEZ VIDAL »,
- ♦ Melle Lisa ROQUES d'AUSONIUS Directeur de Recherche « Valérie FROMENTIN »,
- ♦ M. Timur UÇAN de SPH Directeur de Recherche « Emmanuel BERMON »,
- ♦ M. Pablo VIRGUETI d'AMERIBER Directeur de Recherche « Raphaël ESTEVE ».

M. REVAUGER signale que l'inflation des demandes rend les choses plus difficiles.

L'Administrateur provisoire précise qu'il s'agit de demandes de droit mais qui doivent passer devant le Conseil Scientifique, sauf à considérer que l'on devrait changer de stratégie dans le futur.

M. FIGEAC souligne que ce type de dérogation n'est pas un avantage pour le thésard qui ne remplit pas les critères.

L'Administrateur provisoire dit que cela ne favorise pas l'avancement des dossiers.

M. PERNOT ajoute que c'est le travail de l'Ecole Doctorale mais qu'il s'agit surtout d'un problème de financement.

Mme CAMARADE dit que cela peut même se retourner contre eux.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote.

Votants : 34  
Abstention : 0



Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 34

**➤ Le Conseil Scientifique adopte les demandes de dérogations de contrats doctoraux de 9 étudiants inscrits en 1<sup>er</sup> année de thèse.**

M. LE BLANC présente les demandes d'appels à projet région pour cinq colloques.

♦ « VIIe Celtic conference in classics » de l'Equipe d'Accueil AUSONIUS, porteur de projet « Jean YVONNEAU ».

♦ « 27èmes Rencontres AFAV » de l'Equipe d'Accueil AUSONIUS porteur de projet « Isabelle CARTRON ».

♦ « Idées reçues à l'époque médiévale et moderne en Espagne. Entre appropriation et questionnement de vérités » de l'Equipe d'Accueil AMERIBER porteur de projet « Ghislaine FOURNES ».

♦ « Les cinq sens de l'antiquité à nos jours » de l'Equipe d'Accueil CLARE porteur de projet « Géraldine PUCCINI-DELBEY ».

♦ « Les dieux cachés de la science-fiction française et francophone : métaphysique, religion, et politique ? 1950-2010 » de l'Equipe d'Accueil CLARE porteur de projet « Florence PLET-NICOLAS ».

L'Administrateur provisoire dit qu'il s'agit d'obtenir des financements du Conseil Régional. Il propose de passer au vote.

Votants : 34  
Abstention : 0  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 34

**➤ Le Conseil Scientifique adopte les demandes d'appels à projets région pour cinq colloques.**

Mme TAUZIN pose le problème du renouvellement du Conseil des Equipes.

L'Administrateur provisoire dit que le directeur de l'équipe n'est pas remis en cause si le conseil n'est pas complet mais que par contre le conseil d'équipe doit être renouvelé. En cas de problème, il faut s'adresser à la direction de la Recherche.

M. RAMBAUD dit que le statut des équipes pose le principe de l'organisation d'élections partielles.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 H 00.

L'Administrateur provisoire

Patrice BRUN